

ATTESTATION

À l'attention des écoles maternelles, primaires et collèges de la ville de Nancy

Je, soussigné.e
 directeur.trice de l'établissement
 situé à Nancy

Déclare que les enseignants listés ci-après peuvent s'inscrire dans les Bibliothèques de Nancy – à l'exception de la Bibliothèque Stanislas- pour leur classe principale et emprunter des documents au nom de l'établissement.

Nom, prénom de l'enseignant.e	Classe

Pour obtenir une carte d'abonnement nominative, chaque enseignant doit se présenter à l'accueil d'une des médiathèques pour remplir une fiche individuelle d'inscription. Cette carte, dont il ou elle a la responsabilité, est valable un an de date à date et permet d'emprunter 36 documents jeunesse et adultes au maximum, à l'exception des DVD, instruments, tablette, liseuse et jeux vidéo, pour une durée de 28 jours. Le directeur ou la directrice atteste que l'établissement s'engage à rembourser les documents empruntés perdus ou détériorés conformément à l'article 9 du règlement des Bibliothèques de Nancy « *La perte ou la détérioration de tout document ou de tout appareil est à la charge exclusive de l'utilisateur pour sa valeur de remplacement* »

Cachet de l'établissement

Date et signature

Merci d'adresser cette attestation par courrier ou par mail

- pour la Médiathèque Manufacture, à mediatheque@nancy.fr , à l'attention de madame Bonilla
- pour la Médiathèque Haut-du-Lièvre, à mhdl@nancy.fr , à l'attention de madame Conraud
- pour la Médiathèque Saint-Pierre, à mediatheque-saintpierre@nancy.fr à l'attention de madame Charaud.